

Objet : Création des commissions de Grand Chambéry

- date de convocation le 17 avril 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 73

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Marie Lheureux Pineau
Barberaz	Marie-Eve Berni - Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Catena D'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Mélissa Bernard - Julien Donzel
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Bernard Grollier - Thomas Jaussoin - Isabelle Junet - Laura Khirani - Magalie Martin - Cécile Meriguet - Mélanie Meunier - Vincent Patey - Gaëtan Pauchet - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Carlotta Sacconey-Abbo - Hocine Talbi - Emilien Vanlemmens - Cristina Virone - Florence Zagagnoni
Cognin	Damien Ancrenaz - Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	Yohann Jennepin
Doucy-en-Bauges	Laurence Rattton
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Isabelle Geindre
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Céline Colombat - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Audrey Tateia
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Emilie Guillaud
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Sylvain Chariot
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Karim Echtioui - Patricia Maffre-Deprost
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Julien Pernot
Vimines	Pierre Grossi

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Stéphane Bochet - Manon Boyer

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Thierry Bebert à Damien Regairaz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Pascale Gagnieux à Florian Penaroyas - de Joséphine Kudin à Alexandre Gennaro - de Philippe Marin à Christian Berthomier - de Olivier Marmet à Isabelle Geindre - de Emilie Pessel à Cécile Meriguet

• conseillers excusés : 1

Luc Meunier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 23 avril 2026

délibération n° 050-26 C

objet **Création des commissions de Grand Chambéry**

Thierry Repentin, président, indique que le Conseil communautaire peut créer des commissions thématiques portant sur ses différentes compétences.

Elles sont convoquées par le président, qui en est le président de droit. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président est absent ou empêché.

Périmètre des commissions

Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Sans limitation du nombre de membres des commissions pour permettre l'expression pluraliste des élus, il est proposé de créer les commissions suivantes :

- transition écologique et énergétique,
- urbanisme, habitat, foncier et gens du voyage,
- économie et enseignement supérieur,
- finances et moyens des services,
- grands équipements, relation avec les clubs sportifs,
- rénovation urbaine, politique de la ville, emploi, insertion,
- mobilités, voiries et infrastructures,
- déchets,
- développement touristique et rayonnement,
- agriculture, forêts, espaces naturels et ruralités.

Participation des conseillers municipaux

L'article L. 5211-40-1 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé :

- de permettre la participation des conseillers municipaux aux commissions avec voix délibérative, étant rappelé que les commissions émettent des avis qui ne s'imposent pas au Bureau ni au Conseil communautaire,
- que le nom des candidats aux commissions soit transmis par le maire au président de Grand Chambéry, sur la base d'un simple courrier ou d'une délibération du Conseil municipal, afin de garantir la bonne information des communes sur leur représentation au sein des commissions.

Vu les articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de créer les commissions listées ci-dessus,

Article 2 : d'approuver les modalités de fonctionnement des commissions définies ci-dessus.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **050-26 C**

Objet de l'acte : Création des commissions de Grand Chambéry

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Désignation de représentants 5
- Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte : 23 avril 2026

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260423-lmc1H35778H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35778H1

Date de transmission en Préfecture : 27 avril 2026

Date de réception en Préfecture : 27 avril 2026

Date de publication sur le site internet: lundi 27 avril 2026